

Retour et maintien en emploi des travailleurs expérimentés

Le gouvernement doit donner l'exemple

Québec, le 15 mai 2019 — Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) s'étonne que le gouvernement néglige de favoriser le retour des travailleurs expérimentés dans la fonction publique alors qu'il incite les entreprises à le faire avec sa *Grande corvée 2.0*.

Plutôt que d'offrir des conditions acceptables aux retraités pour retourner au travail, le gouvernement les pénalise avec une directive interne. Celle-ci considère un retour en poste comme une nouvelle embauche. En conséquence, il est impossible de reconnaître plus de cinq années d'expérience par rapport aux exigences minimales du poste. À titre d'exemple, une professionnelle du ministère de L'Environnement et des Ressources naturelles a vu son salaire amputé de près de 15 000 \$ par an lors de son retour en poste. Elle effectue pourtant le même travail qu'auparavant.

« Si le ministre du Travail, Jean Boulet, souhaite que les entreprises maintiennent en emploi des travailleurs d'expérience, en leur proposant de travailler à temps partiel et d'agir comme mentor pour les nouveaux employés, par exemple, une rémunération attractive est de mise, estime Richard Perron, président du SPGQ. Subir une baisse de salaire aussi importante est un non-sens pour un professionnel expérimenté, d'autant que le gouvernement a les moyens de faire mieux. L'Institut du Québec évalue à 4,3 milliards \$ les surplus accumulés par l'État québécois au 31 mars dernier, contrairement aux 2,5 milliards \$ annoncés par le gouvernement Legault lors du dernier budget. »

Le SPGQ n'a rien contre l'aide accordée aux entreprises pour répondre aux enjeux de pénurie de main-d'œuvre, mais estime que le gouvernement devrait s'attarder à ses propres pratiques en la matière. La directive 5213 concernant l'attribution de la rémunération des fonctionnaires va clairement à l'encontre des objectifs d'attraction et de rétention de main-d'œuvre du gouvernement. Une « Grande corvée 2.0 » est aussi nécessaire dans l'appareil gouvernemental.

« M. Boulet devrait convaincre ses collègues ministres et le président du SCT que ce qu'il prône pour les employeurs devrait aussi s'appliquer au gouvernement, juge M. Perron. Lorsqu'il déclare que les employeurs doivent s'adapter, le ministre Boulet fait la démonstration que son discours n'est pas en phase avec les actions permettant la rétention de professionnels expérimentés au gouvernement. Un peu plus de cohérence serait de mise. »

À propos du SPGQ

Le SPGQ est le plus grand syndicat de personnel professionnel du Québec. Créé en 1968, il représente quelque 27 000 spécialistes, dont environ 19 100 dans la fonction publique, 4 980 à l'Agence du revenu du Québec et 2 920 en santé, en éducation et dans les sociétés d'État.

— 30 —

Source

Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec

Renseignements

Nathalie Côté

Conseillère à l'information

418-780-5107 | nathalie.cote@spgq.qc.ca

Suivre le SPGQ

Web : www.spgq.qc.ca

Twitter : twitter.com/spgq

Facebook : www.facebook.com/lespgq